



TARIFS ANNUELS

MODALITÉS de PAIEMENTS 2021/2022

1- FRAIS DE DOSSIER (non remboursables)

INSCRIPTION : 80€*

RE-INSCRIPTION : 50€*

*Encaissés à réception du dossier.

2- COUT DE FORMATION EN FONCTION DU REGIME DE L'ELEVE

Les tarifs appliqués sont indiqués ci-dessous. Chaque année, les tarifs sont adaptés aux besoins du budget qui est voté par le Conseil d'Administration et sont affichés. Le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des vacances scolaires et des périodes de stage.

	Coût Annuel	Coût Mensuel
DEMI-PENSION**	1 750 €	175,00 €
INTERNAT**	2 900 €	290,00 €

** dont 610€ de participation des familles.

- Contribution administrative : 95€/an (Assurance accident du travail, responsabilité civile scolaire et extrascolaire, adhésion au foyer des élèves, forfait correspondance ...)
- Caution « livres empruntés » : 30€ (pour les nouveaux inscrits uniquement, elle sera restituée au départ de l'élève après restitution de tous les livres empruntés)
- Une réduction de 25% est appliquée sur les frais de scolarité à partir de deux enfants scolarisés dans l'établissement.

3- AUTRES FRAIS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE FACTURE

- Certains déplacements organisés dans le cadre des cours, d'un voyage scolaire ou d'une action professionnelle,
- Les dégradations causées

4- FACTURATION ET REGLEMENTS

Les règlements s'effectuent de préférence par prélèvement le 10 de chaque mois (de septembre à mai inclus). Pour tout autre moyen de paiement, 5€ de frais de gestion seront ajoutés mensuellement à votre règlement. Pour les règlements par chèque, merci de les mettre à l'ordre du LEAP LESTONNAC.

Un acompte de 1/10^{ème} est à verser impérativement avec le dossier d'inscription ou de réinscription, il sera encaissé dès réception.

En début d'année scolaire, vous recevrez une facture annuelle regroupant l'ensemble des frais scolaires couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022. Plusieurs factures complémentaires pourront éventuellement être établies en cours d'année (voir paragraphe 3).

Arrivée en cours d'année : la facturation sera calculée au prorata temporis. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Départ en cours d'année : tout mois commencé reste dû dans son intégralité. L'acompte est non remboursable.

Tout règlement impayé sera obligatoirement à régulariser avant la fin du mois en cours. Veillez à vous assurer de l'approvisionnement de votre compte car toute opération refusée, entrainera des frais bancaires que nous serons obligés de répercuter (9,90€/opération).